



COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 26 septembre 2017

Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, annonce l'élargissement du Label « relations fournisseurs et achats responsables » aux TPE et PME.

Lors de la conférence organisée à Bercy le 25 septembre 2017 intitulée **Label « Relations fournisseurs et achats responsables » et RSE, leviers de compétitivité pour l'économie**, Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises a annoncé que le Label Relations fournisseurs et achats responsables (RFAR)¹ était dorénavant élargi aux TPE et PME. Par ailleurs, le Label Relations fournisseurs et achats responsables s'enrichit et garantit dorénavant la bonne application de la norme internationale ISO 20400 « achats responsables ».

Le label RFAR pour les TPE et PME

Le Label Relations fournisseur responsables, lancé en en 2012, distingue les entreprises ou entités publiques françaises ayant fait la preuve de relations durables et équilibrées avec leurs fournisseurs. Ce label était jusqu'ici réservé aux grandes entreprises et entités publiques ciblées en priorité compte-tenu de l'impact de leurs achats dans les différentes filières. Par ailleurs, la méthode d'évaluation initialement basée sur une analyse strictement documentaire ne permettait pas une prise en charge aisée pour les entreprises plus petites. Cependant, ces dernières années, les TPE et PME ont formulé le souhait d'accéder à ce label afin de démontrer leur volonté de s'inscrire dans une démarche d'amélioration des relations clients/fournisseurs à leur niveau.

Après une période de test d'une durée de 3 ans menée avec 3 entreprises pionnières, la méthode d'évaluation du Label a pu être adaptée aux structures différentes de ces entreprises.

Le label RFAR et la norme ISO 20400 « achats responsables »

La France a pris l'initiative de proposer à l'ISO, l'élaboration d'une norme internationale sur la base de la norme française et prenant en compte l'existence du Label relations fournisseur responsables. Les travaux menés sur plusieurs années ont permis la naissance de la norme internationale ISO 20400 « achats responsables » qui a pour but de conjuguer responsabilité sociétale et achats responsables.

Le Médiateur des entreprises, l'Observatoire des achats responsables (ObsAR), l'Association Française de Normalisation (Afnor), et le Conseil National des Achat (CNA), ont alors coordonné leurs efforts afin de rendre plus cohérente l'évolution du label existant avec la norme internationale. Le label intègre notamment la prise en compte des délais de paiement dans son référentiel. Aujourd'hui, le Label RFAR a été décerné à 39 entreprises et entités publiques pour 3 ans. Quatre organismes sont

¹ Nouveau nom suite à l'intégration des dispositions de la norme ISO 20400 « achats responsables ». Le Label Relations fournisseur responsables a été créé en 2012 par le Médiateur des entreprises et le Conseil National des Achats (CNA).

d'ores et déjà agréés (Afnor Certification, ASEA, RSE France et SGS) pour évaluer la conformité des pratiques d'achats des candidats au référentiel.

Pour Pierre Pelouzet : *« Cette conférence est importante à double titre puisque elle marque tout d'abord une réelle évolution dans la vie du Label relations fournisseurs et achats responsables en inscrivant dans le marbre l'intégration des dispositions de la norme ISO 20400 dans les critères du référentiel du Label. Par ailleurs, l'ouverture de ce label aux TPE et PME est une vraie avancée pour l'intégration totale de ces entreprises dans la démarche d'amélioration des pratiques d'achats. Cela permettra aux PME de valoriser leurs pratiques vis-à-vis des grands donneurs d'ordre ainsi que de leurs fournisseurs et de bénéficier des retours d'expérience en faisant partie de la communauté des labellisés. »*

En savoir plus sur le Label : <https://www.economie.gouv.fr/mediateur-des-entreprises/label-relations-fournisseur-responsables>

Contact presse :

Médiation des entreprises
Steve Le Mentec
01 53 17 87 83 – 06 08 49 79 32
steve.le-mentec@finances.gouv.fr